



**PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 25 OCTOBRE 2022**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 18 octobre 2022 s'est réuni à Montbrison à 17h30 le mardi 25 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Christophe BAZILE, David BUISSON, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Stéphanie FAYARD, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Yves MARTIN, François MATHEVET, Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Georges THOMAS

Absents remplacés :

Pouvoirs :

Absents excusés : Pierre GIRAUD, Serge GRANJON, Patrick LEDIEU, Pierre-Jean ROCHETTE, Jean-Paul TISSOT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de membres suppléés	0
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	22

Monsieur le Président ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Il désigne Madame Claudine COURT, secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JUIN 2022 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Claudine COURT, vice-présidente en charge du commerce pour présenter le point suivant.

ECONOMIE

01 - FONDS D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET DE L'OPERATION FISAC

Loire Forez agglomération a adopté son propre dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et la convention-cadre avec la Région Rhône-Alpes-Auvergne le 6 février 2018.

L'aide à l'investissement de LFa est fixée à 10% des dépenses éligibles HT sur un montant de dépenses prévisionnelles minimum à 10 000 € HT et plafonné à 50 000 € HT. Le règlement prévoit la bonification des projets permettant la reprise d'une entreprise et tous les projets situés sur les communes rurales de moins de 2 000 habitants en portant à 75 000 HT € le montant maximal des dépenses subventionnables éligibles.

LFa est par ailleurs maître d'ouvrage d'une opération collective de modernisation en milieu rural sur son territoire. Lancée pour une durée initiale de 3 ans, la date de fin d'opération a été prorogée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Parmi l'ensemble des actions engagées et financées par les crédits de l'État du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), des aides directes au soutien à l'investissement des entreprises locales sont attribuées. Cette action vient compléter l'enveloppe financière mobilisable pour les porteurs de projets en abondant, à hauteur de 10% d'aide supplémentaire, la subvention communautaire attribuée dans le cadre du fonds d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de LFa.

Combinés avec le dispositif d'aide à l'investissement « commerce-artisanat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont ils sont la contrepartie locale, ces deux fonds d'aide permettent de disposer d'un effet levier global donnant la possibilité de financer les dépenses d'investissement des entreprises locales éligibles jusqu'à 40%.

Par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2020, le bureau communautaire a délégué pour décider de l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ces dispositifs d'aide au développement des entreprises.

Point sur l'état de consommation des crédits du fonds d'aide à l'investissement de LFa et du FISAC :

Montant des aides allouées depuis 2018 :

- 764 000 € pour le fonds d'aide à l'investissement de LFa (100 000 € par an sauf la 1ère année ou une décision modificative a permis d'ajuster les crédits disponibles de 100 000 € et 264 000 € en 2022 comprenant le reliquat transféré de l'enveloppe du FAI immobilier de 164 000 €)
- 319 206 € pour le FISAC (300 000 € initialement prévu lors de la convention FISAC plus 19 206 € de réaffectation des crédits suite à la clause de revoyure).

Le montant de l'enveloppe budgétaire disponible est de 232 558 euros pour le fonds d'aide à l'investissement de LFa et de 4 880 euros pour le FISAC.

A noter que le prévisionnel financier établi au regard des dossiers à programmer fait état d'un épuisement des crédits FISAC. En conséquence, à l'issue du comité de pilotage FISAC en date du 14 avril 2022, il a été proposé de sursoir à l'attribution de la part FISAC d'ici à la fin de l'opération collective (31/12/2022). Pour chacun des dossiers examinés, le montant de la subvention FISAC à laquelle les entreprises sont éligibles sera soumis à l'avis du bureau délibératif, qui sera rendu sous réserve des crédits disponibles. Ce n'est qu'au terme de l'opération collective FISAC, une fois l'ensemble des dossiers soldés et le montant définitif des crédits FISAC connu, que les notifications d'attribution de la part FISAC seront réalisées, dans l'ordre de réception des dossiers de demandes de subvention et jusqu'à épuisement des crédits FISAC disponibles.

Tableau prenant en compte les subventions FISAC sollicitées prévisionnelles sans réserve du Bureau :

	Budgets 2018-2022	Montants versés à ce jour	Montants des dossiers attribués et non soldés (21 dossiers)	Enveloppes disponibles	Montants programmés au copil du 04/10/2022	Enveloppes disponibles après copil 04/10/2022 et avec dossiers attribués	Dossiers en attente (7 dossiers)	Enveloppes disponibles après instruction dossiers en cours
	A	B	C	D	E	F	G	H
				(A-B-C)		(D-E)		(F-G)
FAI LFa	764 000 €	445 640 €	85 802 €	232 558 €	33 190 €	199 368 €	27 189 €	172 179 €
FISAC	319 206 €	233 524 €	80 802 €	4 880 €	33 190 €	- 28 310 €	27 189 €	- 55 499 €

Examen des 7 dossiers instruits lors du comité local de sélection du 4 octobre 2022 :

Ce dernier a donné un avis favorable sur 5 dossiers et a émis un avis réservé sur 2 dossiers dans l'attente de la mise en conformité des entreprises au regard de leurs obligations réglementaires.

L'ensemble de ces 7 dossiers représente un montant de subvention total attribuable de 44 346 € (22 173 € au titre du fonds d'aide de LFa et 22 173 € au titre du FISAC).

Il est également proposé au bureau communautaire du 25 octobre 2022 de se prononcer sur les 3 dossiers ayant été ajournés lors des bureaux communautaires respectifs des 3 mai 2022 et 28 juin 2022, 1 dossier dans l'attente de la mise en conformité de l'entreprise au regard de ses obligations réglementaires et 2 dossiers dans l'attente de la définition d'un périmètre de centre-ville par la commune de Saint-Just-Saint-Rambert.

Ces 3 dossiers représentent un montant de subvention total attribuable de 22 034 € (11 017 € au titre du fonds d'aide de Loire Forez agglomération et 11 017 € au titre du FISAC).

Le tableau récapitulatif des demandes est présenté en annexe.

Décision du bureau délibératif : avis favorable par 22 voix pour sur l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau annexe.

Monsieur le Président remercie les élus du bureau et lève la séance à 18 heures.

N° de dossier	Raison Sociale de l'établissement et ses caractéristiques	Profil des entreprises	Nature du projet	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT subventionnables	Subvention LFA (10%)		Subvention FISAC (10%)		Décision du Bureau
						Sollicitée	Attribuée	Sollicitée	Attribuée	
21-130 F	OZDE - MONDIAL MARKET MONTBRISON Communes > 2 000 hab Boucherie, charcuterie et épicerie spécialités du monde Artisanat	CREATION	Rénovation du local d'activité, travaux plâtrerie peinture, électricité, changement vitrines extérieures. Acquisition de vitrines et chambres froides, caisse enregistreuse, système de mise en sécurité du local, enseigne.	106 376 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-131 F	GARE & GAMEL SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Communes > 2 000 hab Restauration traditionnelle Commerce	DEVELOPPEMENT	Changement de lave vaisselle	10 170 €	10 170 €	1 017 €	1 017 €	1 017 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-142 F	SQUARE PERFORMANCE SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Communes > 2 000 hab Autres activités récréatives et de loisirs Commerce	DEVELOPPEMENT	Travaux de rénovation du local d'activité, acquisition de matériel professionnel, mobilier et enseigne	52 450 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-146 F	LA BELLE ROUGE / BOUCHERIE ROBERT SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT Communes > 2 000 hab Boucherie charcuterie Artisanat	DEVELOPPEMENT	Achat de matériel professionnel et de mobilier	14 157 €	14 157 €	1 416 €	1 416 €	1 416 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-147 F	OPALYS MONTBRISON Communes > 2 000 hab Fleuriste Artisanat	DEVELOPPEMENT	Réfection façade, changement enseigne et chaudière, achat de mobilier	31 220 €	31 220 €	3 122 €	3 122 €	3 122 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-143 F	MON P'TIT MONDE MONTBRISON Communes > 2 000 hab Vente de détail non alimentaire Commerce	CREATION	Travaux de rénovation du local, enseigne, acquisition de matériel professionnel	28 156 €	28 156 €	2 816 €	0 €	2 816 €	0 €	AJOURNE -

N° de dossier	Raison Sociale de l'établissement et ses caractéristiques	Profil des entreprises	Nature du projet	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT	Montant prévisionnel des investissements éligibles HT subventionnables	Subvention LFA (10%)		Subvention FISAC (10%)		Décision du Bureau
21-144 F	MA PETITE CHAUMIERE CHAMBLES Communes rurales Restaurant - bar Commerce	CREATION	Travaux de réfection des sols et murs, acquisition de matériel professionnel et de mobilier	17 878 €	17 878 €	1 788 €	1 788 €	1 788 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
21-145 F	GARDEY PEINTURE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU Communes rurales Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces Commerce	CREATION	Travaux de rénovation et d'aménagement du local, façade, vitrine, électricité, plâtrerie, peinture, menuiserie, plomberie, sécurité	64 752 €	50 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
22-151 F	D'UNE BULLE A L'AUTRE MONTBRISON Communes > 2 000 hab Librairie spécialisée bandes dessinées Commerce	CREATION	Acquisition de mobilier professionnel, travaux d'électricité et plomberie, enseigne	52 025 €	50 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	AJOURNE -
22-153 F	MT MOTOCULTURE SAVIGNEUX Communes > 2 000 hab Vente et réparation de matériels de motoculture Artisanat de production	DEVELOPPEMENT	Achat de matériels : pont élévateur, démonte-pneu et affuteuse	30 310 €	30 310 €	3 031 €	3 031 €	3 031 €	0 €	Avis favorable Sauf part FISAC sous réserve d'un réexamen en fonction de la disponibilité de crédits -
Totaux subventions						33 190 €	25 374 €	33 190 €	0 €	